

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N° 249 DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022 - PRIX : 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

Poursuites judiciaires, cadre de dialogue, massacre du 28 septembre

Jean Marc Telliano se confie...



Édito à vue d'Aigle

Les attentes de la rencontre PM-Quatuor !

P.2

Les coalitions politiques formant le Quatuor (RPG Arc-en-ciel et alliés, ANAD, Cored, FNDC politique) semblent avoir mis de l'eau dans leur vin. Elles acceptent finalement de recevoir le Premier ministre, Dr Bernard Goumou et les trois facilitatrices le jeudi prochain...

Rencontre internationale pour le dialogue P.9



Le Guinéen Koutoubou Sano parmi les invités à Bahreïn

Justice P.10



Kabinet Sylla "Bill Gates" envoyé en prison, ses avocats en colère

Presse privée P.6



Les médias guinéens rendent hommage à Diallo Souleymane, fondateur du "Lynx"

Ordre National du Mérite

37 personnalités civiles et militaires décorées P.5

Commission baleinière internationale (CBI) P.2

La Guinée prend la présidence de l'organisation

Violences lors des manifs

Une situation devenue insupportable pour de nombreux habitants de l'axe Hamdallaye-Kagbelen P.7



Édito à vue d'aigle



Les attentes de la rencontre PM-Quatuor !

Les coalitions politiques formant le Quatuor (RPG Arc-en-ciel et alliés, ANAD, Cored, FNDC politique) semblent avoir mis de l'eau dans leur vin. Elles acceptent finalement de recevoir le Premier ministre, Dr Bernard Goumou et les trois facilitatrices le jeudi prochain. Le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, on le sait, a créé par décret un cadre de dialogue inclusif pour favoriser des échanges constructifs entre le gouvernement, les partis politiques et les organisations de la société civile. Et pour faciliter ce dialogue inter-guinéen, que tout le monde veut franc et sincère, le Premier ministre de transition, Dr Bernard Goumou, a jeté son dévolu sur trois anciennes ministres que sont: Dr Makalé Traoré, Hadja Aïcha Bah et Madame Guilaou Joséphine Léno. Dans le décret de création du cadre de dialogue inclusif, il est clairement indiqué que ces trois facilitatrices ont été

choisies pour leur moralité, leur neutralité et leur expertise. Elles auront pour rôles de : présider les plénières ; modérer les discussions ; faciliter la bonne communication entre les parties prenantes ; rapprocher les positions des parties prenantes ; veiller au respect des modalités pratiques du dialogue ; œuvrer pour l'atteinte des objectifs escomptés par le dialogue. Elles devront par ailleurs rendre régulièrement compte au Premier ministre, après chaque plénière, de l'évolution du dialogue et seront assistées chacune par deux rapporteurs. Mais au regard des réactions de certains acteurs politiques, l'on s'est dit que la mission des trois facilitatrices s'annonçait particulièrement difficile, voire impossible. Lors d'une assemblée générale de l'UFDG, son vice-président, Dr Fodé Oussou Fofana, avait clairement indiqué que sa formation politique et la coalition à laquelle elle appartient (ANAD) ne sont pas du tout disposées à recevoir ces trois anciennes ministres. C'était le même son de cloche chez les trois coalitions politiques du Quatuor: la CORED de Mamadou Sylla, le FNDC politique (UFR, MoDel), le RPG Arc-en-ciel et alliés. Beaucoup se sont alors demandé si le CNRD et son gouvernement n'allaient pas se passer de ce quatuor pour lancer les travaux du dialogue inclusif censé conduire la Guinée vers des élections libres et transparentes. A ce jour, le Premier ministre et les trois facilitatrices ont rencontré une bonne vingtaine de coalitions pour parler de la mise en place de ce cadre de dialogue inclusif. Seul le Quatuor, pour des raisons qui lui sont propres, avait jusqu'ici refusé la main tendue des autorités de la transition. Comme indiqué plus haut, les lignes commencent à bouger que tous les acteurs de cette transition parviennent à se mettre d'accord sur un chronogramme consensuel pour un retour à l'ordre constitutionnel dans les délais raisonnables. Chaque Guinéen, où qu'il se retrouve, doit travailler à la réussite de cette transition.

Kèfina Diakité

COMMISSION BALENIÈRE INTERNATIONALE (CBI)

La Guinée prend la présidence de l'organisation

Le vendredi 4 novembre, à la faveur d'une conférence de presse qu'elle a animée, la ministre de la Pêche et de l'Economie maritime, Charlotte Daffé, a annoncé l'élection d'un Guinéen à la tête de la Commission baleinière internationale (CBI). Ce qui fait de la Guinée le premier pays africain à avoir cette présidence.



« La Guinée avait été "blacklistée" sur le marché européen, parce qu'on ne respectait pas les normes sanitaires internationales, on était qualifié de pays non coopérant parce qu'il y a beaucoup de pêches illicites et ce, depuis 2006. Avec l'arrivée des nouvelles autorités, il y a eu un regain de confiance et les sanctions ont été levées sur les exportations des produits halieutiques guinéens. Et depuis juillet dernier, les exportations sur le marché de l'Union européenne ont repris », a déclaré la ministre Charlotte Daffé. Et de poursuivre en ces termes: « La Guinée vient d'être le premier pays africain à avoir la présidence de la Commission baleinière internationale (CBI). Le vote a eu lieu le 22 octobre dernier. On a pu faire élire un compatriote. Ça n'a pas été facile parce que cette commission regroupe 88 pays à travers le monde dont 14 pays africains. »

Madame la ministre est ensuite revenue sur les actions menées à ce jour dans le cadre de l'approvisionnement du marché local en poisson. « Le premier objectif qu'on m'a assigné, c'était l'approvisionnement du marché local en poissons. Pour atteindre cet objectif, on a dit qu'il faut qu'on maîtrise les exportations et les débarquements. On a mis en place un contrôle des débarquements et des exportations. Aujourd'hui il n'y a aucune exportation de produits halieutiques sans le sceau du département de la pêche. Il y a aussi un suivi régulier des débarquements. Dans le plan de pêche que nous avons élaboré en début d'année, il y a des quotas de débarquement qui sont indiqués. Un contrôle est mis en place pour s'assurer du respect des quotas définis dans le plan de pêche. Et à date, on a débarqué 326 mille tonnes de poissons sur le marché local », a-t-elle indiqué.

Kèfina Diakité



POURSUITES JUDICIAIRES, CADRE DE DIALOGUE, MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE

Jean Marc Telliano se confie...

Dans une interview accordée à l'Aigleinfos, le président du RDIG a abordé plusieurs sujets liés à l'actualité sociopolitique du pays, notamment, les cas des poursuites judiciaires engagées contre les anciens dignitaires du régime Alpha Condé, le dialogue politique et le massacre du 28 septembre 2009. Jean Marc Telliano est revenu également sur sa convocation sur les cas de détournements des derniers publics. L'ancien ministre de l'Agriculture et ancien député dit être à la disposition de la justice de son pays.

L'Aigleinfos : 188 personnes de l'ancien régime Condé sont poursuivies par le ministre de la Justice et des droits de l'homme. Quelle est votre réaction ?

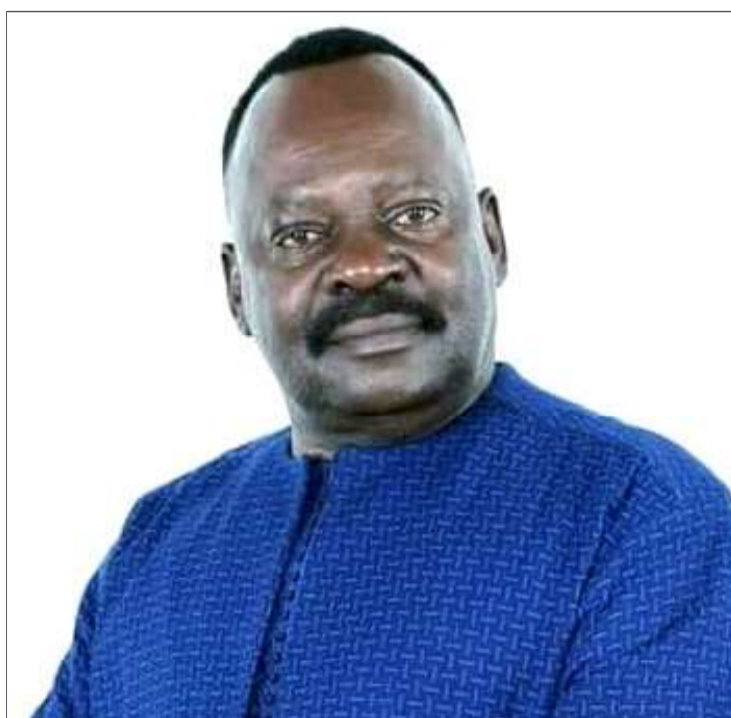
Jean Marc Telliano : Avec la transition, c'est la moralisation de la chose publique. Je suis le bel exemple. Ils ont ouvert une information judiciaire contre moi. Je ne dois m'emballer. Je dois laisser la justice faire son travail. Aujourd'hui, les actes qui sont en train d'être posés en matière de moralisation de la chose publique, aucun Guinéen pour le futur comme on le faisait par le passé n'oserait se permettre de toucher, de faire ce qu'on permettait de faire quand on gère. Ça c'est un acte salutaire. La récupération des domaines de l'État est aussi un acte salutaire. Parce que d'aucuns se sont inspirés ou se sont servis de leur position passée pour se faire des facilités ou s'octroyer des domaines de l'État. Demain, aucun Guinéen n'oserait occuper un domaine de l'État. Mais ce que je déplore, c'est la pédagogie. Ils ont toujours dit la justice serait la boussole. Moi je proposerai que le président de la transition laisse à la justice les mains libres. Que la pédagogie soit jointe aux actes qui sont en train d'être posés. Et j'attire aussi leur attention contrairement à ce que d'autres pensent, le CNRD n'a pas d'opposition s'ils n'ont pas un agenda caché. Personne n'est contre le CNRD. Il faudrait que cela soit clair. Mais vous savez les businessmen de la crise feront toujours croire que Pierre n'est pas avec vous, Paul est avec vous. Toute la classe politique dans l'ensemble n'est aucunement contre le CNRD. Peut-être les uns et les autres qui sont contre la pédagogie mais contre les actes qui sont en train d'être posés. C'est à cause de ça il a été acclamé. Mais aujourd'hui, il n'y a pas une gestion saine. On ne peut pas gérer toute une nation et dire qu'on ne peut pas

faire des erreurs. Mais il y a eu un petit relâchement. J'aimerais qu'il rectifie le tir. La façon dont ils ont été acclamés, que l'acclamation continue jusqu'à la fin de la transition. Sinon 36 mois sont beaucoup. Mais ce n'est pas aussi trop. Il suffit d'associer la classe politique à la prise des décisions pour qu'il y ait un consensus par rapport aux propositions qu'ils sont en train de faire, comme je l'ai proposé la fois dernière. Je dis le choix des facilitateurs est une très bonne chose. Mais la classe politique devrait être associée au choix des facilitateurs. On n'est pas contre ces braves dames. Mais comme l'État a choisi trois facilitateurs, qu'il donne aussi la chance à la classe politique de désigner trois facilitateurs ou facilitateurs pour que les six et un médiateur ça fera sept pour qu'ils se retrouvent, discutent et nous proposent un TDR.

L'Aigleinfos : Une enquête avait été ouverte contre vous. Est-ce qu'on peut dire que vous êtes blanc comme neige dans cette affaire de détournement ?

Jean Marc Telliano : Ça c'est à la justice de déterminer ça. Mais je ne peux pas fuir la justice de mon pays. J'ai eu l'information quand j'étais en Sierra Leone. Je devais prendre mon avion pour aller suivre mon contrôle médical, j'ai annulé toute suite ce rendez-vous pour ne pas que les gens pensent que j'ai fui la justice de mon pays. Je me suis retourné. Et je me mettrai à la disposition de la justice de mon pays. Quand ils auront besoin de moi, à n'importe quelle heure, la justice de mon pays aura besoin de moi, je me présenterai. Mais je ne fuirai jamais la justice de mon pays.

L'Aigleinfos : Avec les poursuites judiciaires en cours, est-ce que vous pensez comme d'autres observateurs que ce sont seulement les civils qui sont visés par le CNRD ?



L'Aigleinfos : Est-ce que vous pensez qu'il y a un manque de volonté affiché par le pouvoir en place pour aller réellement vers le dialogue ?

Jean Marc Telliano : Hier, il y avait un manque de volonté. Aujourd'hui, je crois qu'ils sont dans les bonnes dispositions pour ouvrir un cadre de dialogue. Je l'ai dit lors de notre rencontre au siège du PUP, la coalition de l'alliance pour la démocratie 2A2. J'ai dit, si le dialogue est inclusif, nous allons y participer. Parce que ça ne sert à rien de parler de dialogue qui ne soit pas franc, sincère et qui ne soit pas inclusif. J'ai dit de tout faire, tendre la main à nos pairs qui ne veulent pas, peut-être qu'ils ont leur raison. Qu'ils acceptent que tout le monde se retrouve autour de la table pour qu'une fois nous puissions parler de la Guinée.

L'Aigleinfos : Le Quatuor ne voulait pas rencontrer le Premier ministre. Pour vous, est-ce qu'il faut recevoir le Premier ministre sans imposer les conditions préalables ?

Jean Marc Telliano : Il y a une solution par rapport à ça. Parce qu'ils ont décidé de recevoir le Premier le jeudi pro-

plus judicieux, et ce sera plus intelligent.

L'Aigleinfos : La CEDEAO et le CNRD ont trouvé un accord pour une durée de 24 mois à compter du janvier 2023. Est-ce que vous êtes d'avis ?

Jean Marc Telliano : Vous les journalistes, informez bien la population. Ce n'est pas la CEDEAO et le gouvernement qui sont tombés d'accord sur la date. C'est une proposition que le gouvernement guinéen a faite à la CEDEAO. Le gouvernement pense que ça commence à partir du 01 janvier 2023. Mais c'est le sommet des chefs d'État qui dira ou non, qui va déterminer à quel moment ça commence. C'est comme ça vous devez informer la population. Mais si vous dites la CEDEAO et le gouvernement sont d'accord à partir du 1er janvier la transition commence mais c'est une fuite en avant. Ça c'est la proposition du gouvernement. Maintenant c'est le sommet des chefs d'État qui saura en commun accord avec les partis déterminer à quel moment la transition commence. C'est comme ça que vous devez donner l'information.

L'Aigleinfos : Alors, est-ce que vous êtes d'accord pour la durée de 12 mois à compter de 2023 ?

Jean Marc Telliano : Ça serait un mandat. D'accord ou pas c'est le consensus du dialogue qui va déterminer. C'est pourquoi nous avons souhaité la rencontre avec toute la classe politique sans exclusion aucune pour que nous puissions décider de la position commune. Attendons de voir la résolution de la CEDEAO. Maintenant s'il y a des dispositions à prendre, ce sont des contrepropositions à donner. Nous sommes prêts à le faire.

L'Aigleinfos :

(Suite page 4)

«Je veux qu'on respecte la loi. Ce que la loi dit, c'est ce que nous devons faire. Si la loi dit que le président Dadis va être en prison, il n'est pas le seul prisonnier qui est parti en prison. Moussa Traoré était en prison. Houssein Habré aussi. Si c'est ce que la loi exige pourquoi ne pas le faire ?»

POURSUITES JUDICIAIRES, CADRE DE DIALOGUE, MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE

Jean Marc Telliano se confie...

Quelle analyse faites-vous par rapport à la gestion de la transition jusqu'à maintenant ?

Jean Marc Telliano : Vous savez, dans toute chose, il y a les hauts et les bas. Ils ont fait des prouesses, des avancées et aussi des erreurs. Aucune gestion n'est parfaite. Mais globalement, j'apprécie malgré qu'il y ait la défaillance, mais s'il corrige ça surtout en respectant la pédagogie en associant la classe politique, je crois nous allons avoir une transition apaisée et réussie.

L'Aigleinfos : Le procès du massacre du 28 septembre 2009 est en cours. Quelle analyse faites-vous de son évolution ?

Jean Marc Telliano : Je salue d'abord la sérénité du président qui refuse d'être perturbé. Pour

le moment, le procès se déroule très bien. J'apprécie. Vous savez le procès, des décisions de justice ne se commentent pas. Attendons d'abord que le processus parce que c'est un peu trop tôt de donner mon point de vue.

L'Aigleinfos : Beaucoup estiment que l'ancien président Moussa Dadis Camara ne mérite pas d'être en prison. Est-ce que c'est votre avis ?

Jean Marc Telliano : C'est la loi. Je veux qu'on respecte la loi. Ce que la loi dit, c'est ce que nous devons faire. Si la loi dit que le président Dadis va être en prison, il n'est pas le seul prisonnier qui est parti en prison. Moussa Traoré était en prison. Houssein Habré aussi. Si c'est ce que la loi exige pourquoi ne pas le faire ?

L'Aigleinfos : Votre mot

de la fin ?

Jean Marc Telliano : C'est d'appeler tous les Guinéens au rassemblement, au pardon, à la quiétude. Et je lance un appel fraternel au CNRD de prendre les Guinéens sur le même pied d'égalité. Et de respecter et faire respecter la loi. Qu'il refuse que la justice, la CRIEF soit sélective. Qu'il refuse d'être instrumentalisé par les bandits à col blanc, par les businessmen de la crise. Parce que si cette transition réussit, c'est tous les Guinéens qui auront réussi. La réussite a beaucoup de parrains. L'échec a un seul parrain. On ne souhaite pas que Mamadi Doumbouya échoue. Mais s'il échoue, il sera le seul responsable devant le peuple de Guinée.

L'interview réalisée par Amadou Tidiane Diallo

POURSUITES CONTRE ALPHA CONDÉ

Mamady Sinkoun Kaba, ex-directeur du protocole d'Etat, répond au CNRD

Suite aux poursuites engagées contre l'ancien président Alpha Condé et 187 de ses collaborateurs pour des faits présumés de corruption, d'enrichissement illicite et de blanchiment d'argent, Mamady Sinkoun Kaba, son ex-directeur du protocole d'Etat a cru devoir répondre au CNRD.

C'est dans l'émission "On refait le Monde" de Djoma TV du jeudi dernier que Mamadi Sinkoun Kaba a indiqué que le seul argent que le président Alpha Condé détenait c'est l'argent qu'il y avait au Palais Sékhoutouréya, et que cette somme aurait été volée par les putschistes. Pour lui, le président Alpha Condé est tout sauf un homme d'argent. « Eux-mêmes le savent, parce qu'au départ ils ont raconté partout qu'il a des milliards à Dubaï, qu'il

a des milliards par-ci et par-là. Mais finalement ils se sont rendu compte que le seul argent que le président détenait, c'est l'argent qu'il y avait au Palais Sékhoutouréya, de l'argent qu'ils ont volé, ce que les putschistes ont volé...Mais si ces gens-là étaient vertueux comme ils le disent, ils auraient pris cet argent pour le mettre dans la caisse. Ils auraient montré cet argent mais non.

Où est passé cet argent pour des gens si vertueux ? », a dit Mamady Sinkoun

Kaba qui promet de faire plus d'éclaircissement sur les dirigeants actuels. « Parce qu'en ayant été auprès du professeur Alpha Condé, on en a vu des choses, on en a entendu des choses.

Tous ces gens qui sont là présents, qui, soi-disant gouvernement aujourd'hui beaucoup d'entre eux, on les connaît et maintenant tout sera mis sur la place publique », a fait savoir Mamady Sinkoun Kaba, en réponse au CNRD.

Kèfina Diakité

AFFAIRE KANDIA MARA

« Le procureur peut classer le dossier sans suite » (Me Mohamed 2

Kourouma, avocat)

Le sujet est l'un des plus commentés depuis quelques jours. Dans une courte vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux, on entend l'actuel préfet de Kankan, Kandia Mara, s'adressant à un jeune apparemment mécontent, tenir des propos jugés ethniques et régionalistes par plusieurs citoyens. Ce que ne partage pas un avocat rencontré à Conakry.



Me Mohamed 2 Kourouma est parmi les quelques rares citoyens qui ne trouvent aucun message raciste ou ethnique dans les propos du contrôleur général de police à la retraite Kandja Mara. « J'ai suivi comme tout le monde cette actualité. J'ai regardé également la vidéo. On lui reproche de tenir des propos ethniques et régionalistes. Mais en ma qualité d'avocat et de professionnel de droit, je n'ai nullement vu un passage où le préfet appelle à la violence, à la haine encore moins à la discrimination d'une ethnie contre une autre. Ce n'est vraiment pas ainsi que j'ai compris cette vidéo », jure l'avocat.

Pour autant, Me Kourouma ne trouve aucune objection au fait que le ministre de la Justice ait émis des injonctions aux fins de poursuites judiciaires contre le préfet. « Il est dans son droit. S'il estime que les propos d'un citoyen peuvent saper la paix dans le pays, c'est normal qu'il le fasse », dit l'avo-

cat. Mais entre les injonctions du ministre et les actes que le procureur général près la Cour d'appel de Kankan, il faut savoir faire la part des choses. « Avant de saisir un juge d'instruction, le procureur va minutieusement étudier le dossier. Si, conformément à l'opportunité des poursuites, il soupçonne une violation de la loi pénale, il va le poursuivre ou engager des poursuites contre lui. Et si c'est le cas contraire, il peut classer cette injonction sans suite », estime l'avocat.

A la question de savoir si le préfet devrait être révoqué ou suspendu de ses fonctions, en attendant, Me Kourouma ne tranche pas. « Ce n'est nullement prévu dans le code de procédure pénale qu'une personne poursuivie peut-être suspendue de son poste », répond-il tout d'abord. Puis, il nuance : « Pour des raisons politiques, si les autorités estiment que les propos du préfet ne sont pas en adéquation avec nos mœurs ou des règles qui régissent notre administration, en attendant que la justice ne se prononce, elles peuvent prendre des mesures disciplinaires comme le blâme ». Encore qu'au stade actuel de la procédure, prendre une mesure de blâme ou de suspension du préfet, reviendrait à « violer l'article préliminaire du code de procédure pénale, car le préfet est jusqu'à présent présumé innocent ».

Amadou Tidiane Diallo

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

37 personnalités civiles et militaires décorées

Selon la Direction de la communication et de l'Information de la présidence de la République (DCI-PRG), c'est en reconnaissance de leur dévouement et services rendus à la Nation, le Président de la Transition, le Colonel Mamadi Doumbouya, a élevé 37 personnalités civiles et militaires aux différents grades de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée.

Des actes pris par le Chef de l'Etat à travers une série de décrets publiés le 31 octobre dernier à la veille de la commémoration du 64ème anniversaire de la création de l'Armée guinéenne.

Ces personnalités étaient au Palais Mohammed V ce vendredi 4 novembre 2022 pour recevoir leurs distinctions honorifiques.

La cérémonie qui a commencé par une lecture des décrets faite par le Secrétaire Général de la Chancellerie des Ordres Nationaux de Guinée, Me Amara Bangoura, a été présidée par le Chef de l'Etat, le Colonel Mamadi Doumbouya, Grand Maître des Ordres de Guinée.

Elle s'est déroulée en présence des membres du Cabinet civil et militaire de la Présidence de la République, du Premier ministre Dr Bernard Goumou, quelques ministres, la haute hiérarchie militaire, le Procureur près la Cour suprême.

Ainsi sept personnalités sont élevées à la Dignité de Grands Officiers de l'Ordre National du Kolatier, premier du genre en Guinée. Il s'agit de Elhadj Mamadou Saliou Camara, Grand Imam de la Mosquée Fayçal, Monseigneur Vincent Koulibaly, Archevêque de l'Eglise Catholique de Guinée, Monsieur Jacques Boston, Archevêque de la Province Interne de l'Eglise Anglicane de Guinée, Hadja Aicha Bah (promotrice de la paix), Palm Académique des Nations Unies, Elhadj Dieriba Diaby promoteur de la paix, Elhadj Cheich Souleymane Sidibé, promoteur de la paix, M. Souleymane Diallo, Administrateur général du Groupe de presse Lynx-Lance.

Quatre hauts cadres ont été élevés à la Dignité de Grands Officiers de l'Ordre National du Mérite. Ce sont M. Mamadou Sylla (Syma), magistrat à la retraite, ex-président de la Cour suprême, Mme Yayé Ramatoulaye Diallo, magistrate à la retraite, ex-membre de la Cour su-



prême, M. Sakouba Kourala Kéita, magistrat à la retraite, ex-membre de la Cour suprême, feu Robert Guilao, magistrat, ancien membre de la Cour suprême.

Sur le plan culturel, le Président-Colonel Mamadi Doumbouya a nommé par décret, deux artistes guinéens au Grade de Commandeurs de l'Ordre National du Mérite. Il s'agit de Hadja Binta Laly Sow, artiste musicienne et Abdoulaye Sawpith alias Bras Cassé, artiste musicien. Ces artistes reçoivent ces distinctions honorifiques en reconnaissance des éminents services rendus à la Nation pour l'émancipation de la culture guinéenne et africaine.

Pour ses éminents services rendus à la Nation, le Président de la Transition a par la même occasion élevé le Colonel Amara Camara, Ministre Secrétaire Général et Porte-parole de la Présidence, à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée.

Même distinction pour la Générale à la retraite Mmahawa Sylla, Gouverneure de la ville de Conakry.

Ces distinctions honorifiques visent aussi les Forces de défense et de sécurité. Dix officiers supérieurs ont été élevés à la Dignité de Grands Officiers de l'Ordre National du Mérite. Il s'agit

des Armées, Général de Brigade Abdoulaye Kéita, Inspecteur général des Forces Armées, Général de Brigade Balla Samoura, Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale, Directeur de la Justice Militaire, Général de Brigade Balla 1 Koivogui, Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre, Général de Brigade Aérienne Yakhoub Touré, Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air, Contre-Amiral Mamadou Yaya Diallo, Chef d'Etat-major de l'Armée de Mer, Contrôleur Général de Police Abdoulaye Sampil, Directeur Général de la Police Nationale, Général de Brigade des Douanes Moussa Camara, Directeur Général de la Douane Nationale.

Les membres du Conseil de l'Ordre national du Mérite ont été aussi gratifiés par le Chef de l'Etat.

1-Il s'agit de Mme Joséphine Leno, ancien ministre élevé à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Mérite.

2-M. Sékou Legros Camara, artiste musicien élevé au Grade de Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

3-Pr Mamadou Bobo Diallo, médecin élevé au Grade d'Officier de l'Ordre National du Mérite.

4-Me Amara Bangoura, Secrétaire général de la Grande Chancellerie nommé au Grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Au nom des récipiendaires, le premier Imam de la Grande Mosquée Fayçal, Elhadj Mamadou Saliou Camara et Monseigneur Jacques Boston ont remercié le Chef de l'Etat, Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée, pour ces honneurs et formulé des prières et bénédictions pour une transition réussie et apaisée.

La cérémonie a pris fin par un banquet offert par le Chef de l'Etat aux récipiendaires, a écrit la DCI-PRG.

Une synthèse de Kéfina Diakité

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'ouverture de l'affaire M'mah Sylla au TPI de Mafanco

Le procès des présumés auteurs de l'assassinat de M'mah Sylla s'est ouvert le jeudi 3 novembre, au TPI de Mafanco. Il a été par la suite renvoyé au mardi 8 novembre pour la suite des débats.

L'affaire M'mah Sylla (une jeune dame violée par des médecins à Enta), l'on s'en souvient, avait fait couler, il y a quelques mois, beaucoup d'eau et de salive dans le pays. Le procès des présumés auteurs de son assassinat s'est ouvert le jeudi 3 novembre, au TPI de Mafanco où étaient présents trois des quatre accusés: Patrice Lamah, Daniel Lamah et Sébory Cissé. Le quatrième accusé, Célestin Millimono, est introuvable pour le moment. Ces quatre personnes sont tous poursuivies pour des faits de viol, avortement, risque causé à l'autrui et administration des substances nui-

sibles.

« Depuis 17 ans, j'ai connu M'mah Sylla, elle venait à notre clinique pour ses soins. En 2020, elle est devenue ma petite amie, on sortait ensemble et en novembre 2020, on a rompu. En 2021, elle s'est présentée chez nous pour ses consultations parce qu'elle ne voyait pas ses règles. Elle était enceinte d'un mois et quelques jours. Elle m'a demandé qu'elle veut avorter. J'ai dit non, moi je ne veux pas l'avortement. Ainsi, elle est partie voir Dr Célestin, c'est lui qui a fait l'avortement. Et après l'avortement, la dame a subi des complications », a dit à la barre

Patrice Lamah. « Comme M'mah continuait à saigner, elle sera transférée à la clinique de Dr Cissé à Dabompa, dans la commune de Matoto. Selon Patrice Lamah, M'mah Sylla a suivi quatre interventions chirurgicales chez Dr Cissé dont les trois se sont faites devant lui... Elle (M'mah Sylla) m'a dit que je suis le père de l'enfant. Quand elle m'a dit qu'elle veut avorter, je lui ai juste expliqué les risques de l'avortement... », a-t-il ajouté.

Le procès reprend ses droits ce mardi 8 novembre pour la suite des débats.

Kéfina Diakité

PRESSE PRIVÉE

Les médias guinéens rendent hommage à Diallo Souleymane, fondateur du "Lynx"

Les médias guinéens ont rendu un vibrant hommage à Diallo Souleymane, fondateur du groupe de presse Le Lynx/La Lance. Une cérémonie de reconnaissance a été organisée à cet effet, le samedi 29 octobre au Chapiteau du palais du peuple. A cette occasion, des compagnons du journaliste-pionnier et grand défenseur de la liberté, ont tenu à lui témoigner leur reconnaissance et la fierté pour l'héritage qu'il aura contribué à bâtir en République de Guinée.

C'est Sanou Kerfalla Cissé, Fondateur de la radio Sabari Fm et ancien journaliste au Groupe de presse Lynx-Lance, qui est à la base de l'initiative. Il est parti de l'idée qu'il faut inverser la tendance sans cesse dénoncée qui a toujours consisté à ne célébrer les grands hommes de ce pays qu'à titre posthume. Partageant l'idée, il n'a eu aucune peine à faire admettre que Diallo Souleymane méritait d'être célébré de son vivant. C'est pourquoi, à l'occasion de la cérémonie du samedi dernier, les initiateurs ont annoncé qu'un prix portant le nom de Diallo Souleymane sera désormais décerné chaque année au plus grand défenseur de la liberté de la presse en Guinée. Lors de cette cérémonie, plusieurs anciens collaborateurs ou amis du doyen ont fait des témoignages pleins d'émotion et empreints de reconnaissance à l'endroit du fondateur du groupe de presse Le Lynx/La Lance. « Que vous soyez vivement félicité pour un immense sacrifice qui vous a conduit à arpenter les couloirs de l'injustice, affronter les juges et gagner les procès. Tout cela au nom du droit d'accès à l'information », lui a ainsi dit Souleymane Thianghel Bah, secrétaire général du ministère de l'Information et de la

Communication, qui représentait la ministre, absente de la cérémonie pour des raisons de « manifestations sur l'autoroute « Le Prince ».

Pour Boubacar Yacine Diallo, Président de la Haute autorité de la communication, le profil que son institution garde de Diallo Souleymane est celui d'un « journaliste professionnel et suffisamment responsable ».

Quant au Président du Conseil national de la Transition, il est revenu sur la transition de 2010 au cours de laquelle, dit-il, il a eu la chance de travailler avec Diallo Souleymane. Ce dernier assurait alors la présidence de la commission communication de l'organe législatif provisoire. « L'épreuve la plus importante, c'est quand il s'agissait de convaincre le bureau exécutif et surtout tous les membres du CNT pour faire passer la loi sur la dépenalisation du délit de la presse. C'est l'expérience la plus importante que je retiens, parce j'ai connu un homme avec une conviction inébranlable. Quelles que soient les épreuves. Même des hommes politiques nous ont contactés pour ne pas que la loi passe, mais Diallo Souleymane a fait le tour de toutes les commissions, il a parlé à tous les conseillers nationaux, un à un, c'est

pourquoi c'est une loi qui est passée avec une majorité confortable », a témoigné Dr Dansa Kourouma.

Le correspondant de la Radio France Internationale rappelle que son amitié avec Diallo Souleymane n'a pas commencé aujourd'hui : « Je dois l'avouer, j'ai travaillé un peu au Lynx tout en étant à l'époque correspondant de RFI. Souleymane Diallo aime ses amis. Il ne fait pas de différence entre Cubains, Béninois, Congolais, un Sud-Africain », a dit, pour sa part, Serge Daniel, correspondant de la RFI au Mali.

Et c'est ainsi que les témoignages se sont succédé. Les uns plus poignants que les autres. Et avant que le journaliste lui-même ne prenne la parole, un documentaire retraçant son parcours a été projeté. Un récit mettant en exergue tout le combat qu'il a mené au nom et pour le triomphe de la liberté de la presse. Combat qui l'aura notamment conduit en prison.

Dans son message de circonstance, Diallo Souleymane a commencé par remercier les journalistes qui ont initié la cérémonie à son honneur. « Mais je demande de redoubler de vigilance pour suivre d'assez près la culture démocratique dans ce pays. Le journaliste ne saurait s'épanouir en de-



hors de la liberté, de la culture, de la démocratie, du respect des normes et des lois de la république », a-t-il prodigué.

A ses yeux, la liberté de la presse est comme un im-

meuble dont certains étages sont au sous-sol, d'autres au seizième étage ou encore d'autres aux étages supérieurs. « La Guinée n'est pas au sous-sol, jamais ! Elle a fait des pas de géant en matière de liberté de la presse. Elle revendique valablement une place au deuxième étage de l'immeuble », estime-t-il. Toutefois, avertit-il, rien n'est définitivement acquis. « On peut toujours reprendre les escaliers pour monter ou descendre. Le surplace est quasi impossible, tant qu'il y a une manche à franchir ».

Il faut rappeler que désormais chaque année, le prix « Diallo Souleymane » sera décerné. L'homme a inspiré beaucoup de journalistes qui ont su se frayer un chemin dans l'espace médiatique guinéen.

Amadou Tidiane Diallo

PROPOS ETHNIQUES ET RÉGIONALISTES ATTRIBUÉS À KANDIA MARA Makanéra Kaké prend la défense du préfet de Kankan

Le 31 octobre 2022, le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Alphonse Charles Wright, a donné des instructions au procureur général près la cour d'appel de Kankan afin que des poursuites judiciaires soient engagées contre le préfet de Kankan, Kandia Mara, pour avoir tenu des propos négationnistes, ethniques et régionalistes dans l'exercice de ses fonctions. C'était à travers un communiqué publié dans la presse.

L'ancien ministre de la Communication d'Alpha Condé, Alhousseiny Makanéra Kaké, fait partie de ceux qui, pour des raisons qui leur sont propres, ont cru devoir prendre la défense du contrôleur général de police à la retraite, Kandia Mara. Pour le président du Front National pour

le Développement (FND), le préfet de Kankan n'aurait fait qu'établir un constat. « Il n'a fait que des constats... En Guinée, chacun a voté pour son parent. Papa Koly même a eu 5% à cause de la Forêt, Cellou a fait le plein au Foutah Djallon. Alpha Condé a fait le plein en Haute Guinée. Et ça, ce sont des réalités. Ce n'est pas ça qu'on appelle ethnocentrisme, ça c'est le constat, c'est une réalité. Comment on fait pour inverser mais on ne peut pas nier l'évidence. C'est une évidence. En Guinée, les gens votent pour leur ethnie. Maintenant celui qui n'est pas d'accord, ils n'ont qu'à publier les résultats des élections. Ils n'ont qu'à laisser le monsieur tranquille. Moi je ne vois rien », a déclaré Alhousseiny Makanera Kaké.

Kèfina Diakité

SOUGUÉTA

Plus de 22 morts dans un accident de la circulation

La route continue de faire des victimes en Guinée. Le dernier cas en date est celui enregistré le dimanche 6 novembre à Souguéta sur la route nationale Kindia - Mamou.

« Selon le bilan provisoire établi par les services de santé et de sécurité, ce drame a fait plus de vingt-deux (22) morts dont trois (3) femmes et huit (8) blessés.

Un minibus transportant plusieurs étudiants est entré en collision avec un camion. Une enquête est ouverte.

Au nom du Président de la transition, chef de l'État, le Premier ministre présente aux familles des victimes et au peuple de Guinée la

compassion du Gouvernement et exprime aux blessés la solidarité nationale.

Les services spécialisés sont mobilisés pour porter assistance aux familles éplorées. Le Gouvernement assure la prise en charge des blessés à l'hôpital régional de Kindia. Avec ce nouveau cas de tragédie regrettable sur nos routes, le Gouvernement prendra de nouvelles mesures et sait compter sur l'esprit civique et la pru-

dence de tous et de chacun. », a indiqué le ministre porte-parole du Gouvernement. Il y a quelques mois, l'on s'en souvient, l'on a enregistré beaucoup d'accidents mortels aux quatre coins du pays : Kolaboui (Boké), Kankan, Kissidougou, etc. Une situation qui devrait interpeller les autorités en charge de la sécurité routière.

Kèfina Diakité

VIOLENCES LORS DES MANIFS

Une situation devenue insupportable pour de nombreux habitants de l'axe Hamdallaye-Kagbelen

Depuis plus d'une décennie, les habitants de la route Hamdallaye, Bambéto, Cosa, Wanindara, Sonfonia, Cimenterie et Kagbelen vivent un calvaire indescriptible lors des manifestations de rue appelées par les leaders politiques de l'opposition et le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC).



Violences, injures, jets de pierres, gaz lacrymogènes, tirs à balles réelles, occasionnant des morts d'homme, c'est à tout cela que les habitants de cette partie de la capitale Conakry sont confrontés.

À travers ce reportage réalisé par l'Aigleinfos, des témoignages pathétiques de certaines victimes d'exactions sur l'Axe pendant des manifestations de rue ont été enregistrés.

« Nous sommes terrorisés et traumatisés par les tirs sans cesse, les cailloux et le gaz lacrymogène. Les forces de l'ordre profèrent même des injures à l'endroit des citoyens. Je me souviens encore après l'élection du 18 octobre 2020, ils disaient on va violer vos sœurs et mères. On va vous brûler parce vous êtes des badauds. On va tirer sur vous. Vous pensez être les seuls Guinéens, vous allez voir. Nous vivons le calvaire sur l'axe Hamdallaye depuis 2010 », a témoigné une dame vivant à Hamdallaye depuis les années 1990.

« Quand on apprend qu'il y a une manifestation sur l'Axe, on tombe malade car ce que nous subissons c'est trop. Des tirs à balles réelles qui nous traumatisent, nous et nos enfants. Il y a aussi le gaz lacrymogène qui fait très mal et qui fait tomber certaines personnes même. Plusieurs familles ont quitté le quartier à cause de ces violences », a-t-il témoi-

gné.

Une autre mère de famille, la peur au ventre, craint pour ses enfants. Car, explique-t-elle, même étant enfermé dans ta maison, seul Dieu peut te sauver lors des manifestations.

« La dernière manifestation du FNDC, des agents de la police avec des injures qui n'honorent pas sont rentrés chez nous en défonçant le portail, ils ont caillassé les vitres de nos voitures en tirant du gaz lacrymogène. Quand un bébé a pleuré, un parmi eux a dit il y a un bébé allons, certains ont répliqué non. Ils ont tiré et proféré des injures avant de sortir. Ils n'épargnent personnes. Quand ils tirent à balles réelles, j'ai peur pour mes garçons. Vous-mêmes, vous savez combien de jeunes ont été tués à la fleur de l'âge. Nous les mamans, on a vraiment peur. Parce que même si tu ne sors pas manifester, la balle peut te trouver dans ta maison », a confié cette maman.

« Nous ne pouvons pas quitter ici car c'est notre concession. Nous souffrons des deux côtés. C'est-à-dire du côté des jeunes et agents parfois quand les agents tirent le gaz, les jeunes prennent ça et jettent dans nos concessions. Des agents aussi tirent à balles réelles. Même notre transformateur n'a pas été épargné. Les agents de la police ont tiré sur le transformateur et nous avons eu une panne de

tations sont parfois victimes de ces agents, qui les arrêtent et les frappent. Parfois, ils nous disent de payer 2 millions ou 1 million 500 mille pour les libérer. Des pères de famille ont été bastonnés par des agents de police, disant qu'ils n'ont pas bien élevé leurs enfants », a-t-elle témoigné.

Les habitations ne sont pas les seuls endroits visés lors des manifestations. Des cas de vandalisme sont enregistrés dans le secteur informel, notamment le commerce.

« Tant qu'il y a des manifestations sur l'axe, nos activités sont bloquées. Parfois, nous avons la peur de se trouver un matin avec des magasins ou boutiques vides. Parce que des deux côtés (agents et jeunes), nous avons peur. Nous vivons des choses terribles ici. On se demande quand tout cela va s'arrêter », s'inter-

roge un père de famille.

« Mes enfants ne mangent pas quand ça tire. Ils pleurent et se collent à moi. Quand les agents lancent le gaz dans nos concessions là c'est le pire. Car difficilement ils respirent. Même quand nous sommes enfermés dans nos maisons, on n'est pas à l'abri. Au niveau de notre mur, il y a une trace de balle. On peut se retrouver avec quatre à cinq (5) boîtes de gaz lacrymogène dans notre cour et cela nous cause du tort et nous craignons même pour notre santé. Pour notre sécurité, là c'est autre chose. Parce que nous ne sommes pas en sécurité », a-t-elle fait savoir.

Cette situation déplorable mérite donc de profondes réflexions, afin de mettre fin au climat de tension dans la zone.

Amadou Tidiane Diallo

CRIEF

Charles Wright annonce un "changement substantiel" en perspective

C'est une annonce que le ministre de la Justice a librement faite le mardi dernier sur les antennes de la radio Djoma FM. Charles Wright projette un "changement substantiel" devant intervenir les jours prochains à la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). Une cure de jouvence qui devrait toucher aussi bien à la loi qu'aux magistrats de l'institution.

Le ministre de la Justice se refuse à lier le changement annoncé à une insatisfaction qui lui inspirerait la conduite actuelle de la CRIEF. Mais il est sans équivoque. « Il y aura un changement de magistrats et des lois sur la CRIEF. La loi sur la CRIEF a des imperfections. Il faut la corriger ».

Sans donner des détails sur les imperfections qu'il reproche à la loi sur la Cour de répression des infractions économiques et financières, le ministre trouve que « quand tu la corriges, cela va de soi qu'il doit y avoir un changement substantiel ».



Amadou Tidiane

CONSEIL DES MINISTRES

Le compte rendu de la session ordinaire du jeudi 03 novembre 2022

La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce jeudi 03 Novembre 2022 de 10H à 12H, sous la haute Autorité de Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION.

Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA a tout d'abord rendu un vibrant hommage à notre Armée nationale qui a fêté les 64 ans de sa création le 1er novembre dernier. Le Chef de l'Etat a aussi félicité le commandement de l'Armée pour la discipline dont elle fait montre et l'abnégation dont elle fait preuve.

Ensuite, le Président de la Transition a porté son message sur trois points :

- Le Prytanée Militaire ;
- Le respect des horaires de travail ;
- la rentrée universitaire et la rentrée de l'enseignement technique et de la formation technique et professionnelle.

S'agissant du Prytanée Militaire : dans la dynamique de renforcer la cohésion sociale, de valoriser le mérite et de cultiver l'émergence de l'élite du pays, le Chef de l'Etat a instruit le ministre délégué à la Défense, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la création et l'ouverture du Prytanée Militaire au cours du mois de décembre 2022.

Le Président de la Transition a indiqué que dès l'ouverture, la première promotion sera composée des trente-trois premiers de l'examen de passage en 7ème de chaque préfecture de la Guinée, des 5 premiers des cinq communes de Conakry et de Kassa. Le Chef de l'Etat a ainsi instruit le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, à travers les Préfets et les Maires des cinq communes de Conakry et de Kassa, de mettre les heureux admis en route pour Conakry au plus tard le week-end prochain en vue de préparer leur rentrée.

Dans la perspective de tenir ce délai, le Président de la Transition a instruit monsieur le Premier Ministre, de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place d'une commission interministérielle qui sera non seulement chargée de la coordination de la finalisation des travaux du site devant abriter le Prytanée militaire, mais aussi et surtout de



créer toutes les conditions, les meilleurs pour l'accueil des futurs apprenants.

Quant au point relatif au respect des horaires de travail : le Chef de l'Etat a informé avoir modifié, par Décret n° 527 en date du 02 novembre 2022, les dispositions relatives aux horaires de travail qui existaient depuis 1992.

Désormais, du lundi au jeudi, le travail commence à 8H et prend fin à 18 H avec 2H de pause à partir de 12H, et le vendredi de 8H à 17H avec une pause de 2H à partir de 13H.

Le Président de la Transition a instruit le Premier Ministre et tous les Chefs des départements ministériels, chacun en ce qui le concerne, de l'application correcte et effective de ce décret.

En ce qui concerne la rentrée universitaire et celle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ayant démarré le 02 novembre 2022, le Chef de l'Etat a saisi cet instant solennel pour souhaiter une très bonne et heureuse année universitaire à tous les étudiants, tout en les invitant à plus de sérieux et de rigueur dans le travail.

Dans le souci constant de revalorisation de la qualité des études dans notre pays, le Président de la Transition a instruit madame la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ainsi qu'au Ministre de

l'enseignement technique et de la formation professionnelle de prendre toutes les dispositions nécessaires pour rehausser et adapter le niveau de formation dans nos institutions d'enseignement supérieur et technique.

La mise en œuvre de la revalorisation des bourses des étudiants reste bien entendu subordonnée à la biométrie, a conclu le Chef de l'Etat.

II. COMPTE RENDU DU CONSEIL INTERMINISTÉRIEL

D'entrée, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Docteur Bernard GOUMOU, a rendu hommage à nos Forces de Défense et de Sécurité, à l'occasion de cette date historique du 1er novembre 2022, marquant la date anniversaire de la création de notre vaillante armée.

Le Premier Ministre a ensuite félicité l'ensemble des membres du Gouvernement à l'occasion de l'an 1 de leurs prises de fonction, il en a été de même à l'endroit du ministre Secrétaire général de la Présidence de la République pour avoir été élevé à la dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Mérite. Les mêmes félicitations ont été également adressées au ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire qui a aussi été élevé au rang de Commandeur dans l'Ordre National du Mérite.

Au nom de Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, le Chef du Gouvernement a traduit sa reconnaissance à notre brave Armée pour tant de sacrifices consentis au service de la patrie sur de nombreux théâtres d'opérations.

Le Premier ministre a sollicité les ministres en charge de la Défense et de la Sécurité, de transmettre aux officiers, sous-officiers et hommes du rang, la fierté du Gouvernement pour les loyaux services rendus à la Nation Guinéenne dans la défense de l'intégrité territoriale et dans la lutte pour la libération de certains pays frères et amis.

La prise de responsabilité intervenue le 05 septembre 2021 est, pour le Chef du Gouvernement, un exploit salvateur de cette institution sentinelle de notre souveraineté et de notre unité nationales.

Ensuite, le Premier ministre a articulé son message autour de trois (3) points :

- L'ouverture du Prytanée Militaire au sein du camp Alpha Yaya Diallo ;
- Les priorités du Gouvernement durant les deux derniers mois de l'année 2022 ;
- L'interpellation de la Société Électricité de Guinée (EDG).

1-L'ouverture du Prytanée Militaire au sein du camp Alpha Yaya Diallo.

Pour l'ouverture effective de l'établissement au cours du mois de décembre 2022, le Chef du Gouvernement a instruit les ministres de l'Enseignement Pré-Universitaire, de la Défense, des Finances, de l'Enseignement Technique, de l'Energie et de l'Habitat, de prendre toutes les dispositions pour la finalisation des travaux de construction.

2-Les priorités du Gouvernement durant les deux derniers mois de l'année 2022.

Pour les deux mois restants, le Premier ministre a ordonné qu'il n'y ait aucun nouveau projet à porter, ni de communications sur de nouveaux sujets en Conseil Interministériel sauf en cas d'extrême urgence. Les communications du Gouvernement en Conseil Interministériel ne porteront exclusivement que sur le suivi de l'exécution

des instructions du Chef de l'Etat et des décisions du Conseil des ministres, a-t-il indiqué. A date, plusieurs décisions ont été prises depuis 13 mois, a informé le Chef du Gouvernement.

Le Premier Ministre a invité les membres du Gouvernement à structurer leurs prises de parole sur les actions réalisées ou en perspective qui amélioreront les conditions de vie des populations.

Le Chef du Gouvernement a instruit chaque ministre à aller sur le terrain pour s'assurer du suivi et l'effectivité des travaux et projets en cours.

3-L'interpellation de la Société Électricité de Guinée (EDG).

Le Premier ministre a informé avoir convoqué hier, le Directeur général de EDG et huit (8) cadres de cette direction en présence du ministre de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures.

Il a exprimé son incompréhension et celle de la Haute Autorité des coupures récurrentes d'électricité dans le Grand Conakry.

Par rapport à l'origine de ces défaillances dans la desserte électrique, la Direction de EDG a cité entre autres les coups de foudre frappant les lignes, l'absence d'entretien du réseau depuis deux ans, le vol des équipements en cuivre, les problèmes liés au transport du courant.

Aussitôt, le Chef du Gouvernement a exigé à ce que EDG lui présente un plan de maintenance du réseau et de stabilisation de la desserte dans un délai de deux semaines.

Il leur a aussi demandé, de :

-Faire le point de la situation des arriérées de paiement des entités publiques vis-à-vis de EDG ;

-Faire de l'installation des compteurs prépayés une priorité ;

-Réfléchir à une profonde réforme de EDG afin de la rentabiliser ;

-Faire le point sur l'achat des 12.000 compteurs inutilisés et en stock depuis 2012 ;

-Mieux communiquer sur les coupures.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS

(Suite page 12)

SERVICES DÉCENTRALISÉS DE L'ETAT

Le président de la transition dissout les conseils communaux de N'zérékoré et Kounsitel

Dans un décret lu le samedi 5 novembre à la télévision nationale, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a pris la décision de dissoudre les conseils communaux de N'zérékoré et de Kounsitel, une commune rurale relevant de la préfecture de Gaoual. Il leur est reproché une mauvaise gestion et le détournement des ressources de la collectivité.

Le colonel Mamadi Doumbouya continue de mener une lutte sans merci contre des pratiques qui, ces dernières années, ont contribué largement à entraver le développement économique de nos collectivités. Des pratiques répréhensibles qui ont pour noms la corruption, le détournement de deniers publics, le copinage dans la passation des marchés, le népotisme, le clientélisme ou encore l'afairisme.

A ce jour, le locataire du palais Mohammed V a pris la bonne décision de dissoudre certains conseils communaux (urbains ou ruraux) qui se sont distingués dans la dilapidation ou le détournement des fonds et des



biens mis à disposition en faveur des communautés. La commune urbaine de N'zérékoré et la commune rurale de Kounsitel (Gaoual) viennent d'allonger la liste de ces conseils communaux pour mauvaise gestion. Comme on le voit, c'est le principe de la tolérance zéro qui sera strictement appliqué

désormais pour ce qui est de la gestion de nos communes urbaines et rurales. L'Etat guinéen, à travers l'Agence nationale de financement des collectivités (ANAFIC) met à la disposition de toutes les communes de l'intérieur des fonds pour la réalisation de leurs différents projets de développement. Mais force est de reconnaître que ces fonds, dans la plupart des cas, ne sont pas utilisés à bon es-

certains conseillers indéli-cats se permettent souvent de les utiliser à d'autres fins, au grand dam des pauvres populations qui ne demandent qu'à être dotées d'infrastructures de base (centres de santé, écoles, marchés, forages, etc.). Vivement donc une gestion saine de nos collectivités locales dans l'intérêt des populations à la base.

Kèfina Diakité

POSITION DE L'ANAD FACE AU CADRE DE DIALOGUE

« C'est la décision du quatuor qui sera prise en compte » (Diaby Doré)

La question de savoir s'il faut recevoir ou non l'équipe du Premier ministre, Bernard Goumou à leurs sièges, les cadres de l'Alliance Nationale pour la Démocratie et l'Alternance appartenant au quatuor, ont tenu une réunion le mardi, 1er novembre 2022 à Conakry. Au cours de cette réunion, le vice-prési-

dent de l'ANAD a parlé de la position de sa coalition vis-à-vis du cadre de dialogue.

Selon Diaby Doré, la position de l'ANAD sera la décision que va prendre le quatuor.

« Comme vous le savez tous, la presse est en train de dire que l'ANAD a une position ou nous allons pren-

dre une position. L'ANAD est dans une coalition qu'on appelle le quatuor. Très prochainement, le quatuor va se retrouver et l'ANAD sera autour de la table et c'est la décision du quatuor qui sera prise en compte », a dit Diaby Doré, le porte-parole de circonstance au terme de la rencontre.

Amadou Tidiane Diallo

RENCONTRE INTERNATIONALE POUR LE DIALOGUE

Le Guinéen Koutoubou Sano parmi les invités à Bahreïn

Le Guinéen, Pr Koutoubou Sano, aujourd'hui Secrétaire Général de l'Académie Internationale de Fiqh de l'OCI, a pris part le vendredi le 4 novembre 2022, aux travaux de la rencontre internationale de Bahreïn pour le Dialogue, à Manama, Royaume de Bahreïn. C'était sur invitation de sa Majesté le Roi Hamad Bin Issa al Khalifa, le roi du Royaume de Bahreïn.

Cette rencontre avait pour but de promouvoir le dialogue interreligieux, la modération, la tolérance, la coexistence et l'acceptation de différences.

En marge de la rencontre, une session extraordinaire et spéciale a été organisée entre les membres du Conseil de sages Musulmans et les membres du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux du Vatican.

La session a été co-présidée par Sa sainteté le Pape François, et le grand Imam de l'Azhar Sheikh Ahmad Tayyib. Puis une rencontre restreinte entre les membres du Conseil des Sages Musulmans a eu lieu, au cours de laquelle son Éminence, le grand Imam de l'Azhar, a confié au Pr. Sano la révision scientifique du nouvel ouvrage du Conseil, intitulé « Les réponses pertinentes aux 100 questions sur la religion ».

Il est à noter que Pr. Sano est un membre influent du Conseil depuis des années et l'ex-président du Niger Mahamadou Issoufou vient de rejoindre le conseil.

Le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux est un dicastère de la curie romaine. Il a été érigé par le pape Paul VI le 17 mai 1964 en tant que secrétariat pour les non-chré-



tiens. Il fut plus tard renommé par le pape Jean-Paul II le 28 juin 1988. Quant au Conseil des Sages Musulmans est un organisme indépendant qui vise à éliminer les causes de la désunion et de la discorde dans les sociétés et à œuvrer pour réaliser la conciliation pacifique et le dialogue. Il a été fondé en mars 2014 à Abu-Dhabi aux Emirats-Arabs-Unis. Il est composé de 14 importantes personnalités mondiales, très connues et influentes à travers le monde islamique. Il est présidé par le Grand-Imam de l'Azhar, Cheikh Ahmed Al-Tayyib.

Le Conseil a été fondé en mars 2014 suite à la décision qui a été prise lors de la clôture du Forum de la Promotion de la Paix dans les sociétés musulmanes tenu à Abu-Dhabi.

Une synthèse de Kèfina Diakité

JUSTICE

Kabinet Sylla "Bill Gates" envoyé en prison, ses avocats en colère

Kabinet Sylla "Bill Gates", ex-intendant du président Alpha Condé et PDG de Djoma Group, a fini par rejoindre d'autres dignitaires à la maison centrale de Conakry. Ce qui a fait réagir ses avocats qui ne se sont pas fait prier pour tacler cette décision de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF).

A la faveur d'une conférence de presse qu'ils ont animée le samedi 5 novembre 2022, les avocats de Kabinet Sylla "Bill Gates" se sont insurgés contre l'incarcération de leur client.

« Il a été inculpé et placé en détention préventive en dépit de l'absence de tout indice grave ou concordant. Telles sont, sur le plan juridique, les circonstances regrettables dans lesquelles, monsieur Kabinet SYLLA a été, en toute illégalité, inculpé et placé en détention préventive. », a fait savoir le collectif d'avocats. Dans son intervention, Me Joachim Gbilimou a mis la chambre d'instruction au défi de donner des éléments de preuves contre leur client.

« Nous mettons au défi la



chambre d'instruction sur les éléments de preuve dont on reproche à notre client. Il n'y a aucune preuve qui puisse le justifier. Nous estimons que la procédure a été biaisée. Car, notre client M. Sylla, n'a pas été recherché,

c'est lui-même qui s'est présenté devant le juge. », dira l'avocat.

Pour rappel, Kabinet Sylla "Bill Gates" ex-intendant de la présidence sous Alpha Condé, par ailleurs PDG de Djoma Group a été placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry le jeudi 3 novembre. Ses avocats ont décidé d'introduire des requêtes : une requête aux fins d'annulation

de son inculpation, une déclaration d'appel contre l'ordonnance de son placement en détention préventive et une requête aux fins d'examen immédiat de cet appel.

Kèfina Diakité

NOUVEAUX HORAIRES DE TRAVAIL

«Nous n'avons aucun doute que cela va marcher» (Julien Yombouno)

(Julien Yombouno)

Le président de la transition a fixé de nouveaux horaires de travail pour tous les fonctionnaires guinéens. Le ministre de la Fonction publique, Julien Yombouno, a tenté d'expliquer le motif de cette nouvelle décision du colonel Mamadi Doumbouya.

De 8 heures à 18 heures du lundi au jeudi avec 2 heures de repos (12h-14h) et de 8 heures à 17 heures le vendredi avec aussi 2 heures de repos (13h-15h), ce sont les nouveaux horaires fixés par le président pour tous les travailleurs de la fonction publique.

Selon le ministre Julien Yombouno, ce changement fait suite à un constat. «*En Guinée on ne travaille pas comme dans la sous-région et comme dans plusieurs pays du monde. On ne peut observer un peu les*



normes internationales notamment en ce qui concerne les standards moyens 40 h par semaine de travail et sur la base de 8h de travail, 8 heures de loisirs et 8 h de repos. Donc, c'est ce qui nous donne ce décret très important.», a-t-il indiqué.

Selon le patron de la fonction publique, cette décision du chef de la junte au pouvoir, a été bien étudiée avant sa mise en application. «*Nous sommes en train de prendre toutes les mesures pour accompagner la décision. Nous n'avons aucun doute que cela va marcher parce que, toutes les décisions ont été prises en amont, elles sont en train d'être étudiées et amendées.*»

Par ailleurs, Julien Yombouno déclare que Mamadi Doumbouya a pris cette décision pour aider le pays à aller de l'avant. Selon lui, «*on a beaucoup envié le développement des autres pays et même dans la sous-région, il n'y qu'à aller voir dans ces pays-là, ils commencent le boulot à 7 heures pour arrêter à 18 heures.*»

Amadou Tidiane Diallo

AN 64 DE L'ARMÉE GUINÉENNE

Des avis partagés sur les hommes en uniforme

Le mardi 1er novembre 2022, l'armée guinéenne a soufflé ses 64 ans. Elle a été créée, on le sait, pour consolider l'indépendance qui venait fraîchement d'être arrachée de haute lutte des mains du colon français. C'était sous la conduite de feu Ahmed Sékou Touré. Mais il faut dire aujourd'hui que les Guinéens sont de plus en plus divisés sur le cas de leurs frères en uniforme.

Pour rappel, sous la première république, l'armée guinéenne avait pris une part active à la libération des pays qui étaient encore sous le joug colonial. Parmi ces pays, l'on peut citer notamment la Guinée-Bissau, le Mozambique, l'Angola. Sans oublier la bravoure dont elle a fait preuve lors de l'agression perfide du 22 novembre 1970, avec la complicité d'un certain exilé. Sous la deuxième république, les soldats guinéens se sont positivement distingués dans les missions d'interpo-

sition et de stabilisation en Sierra-Leone et au Liberia, deux pays limitrophes qui ont connu de longues années de guerre civile. En 2000, la vaillante armée a réussi à bouter hors des frontières nationales des hordes de rebelles qui s'étaient attaquées à notre pays dans sa partie sud. Sous la troisième république, des soldats guinéens ont été envoyés sous le drapeau onusien au nord du Mali pour une mission de stabilisation de ce pays frère en proie à des mouvements jihadistes.

Le 5 septembre 2021, ce sont les mêmes forces armées, à leur tête colonel Mamadi Doumbouya, alors commandant du Groupement des Forces Spéciales, qui se sont emparées du pouvoir. De cette date à ce jour, force est de reconnaître que des actes ont été posés par l'actuel locataire du palais Mohammed V dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et travail des forces de défense et de sécurité. Mais pendant ces 64 dernières années, il y a eu aussi des actes qui

ont été dénoncés par beaucoup de Guinéens et des organisations de défense des droits de l'homme. Ils pointent notamment les massacres du 28 septembre 2009, les tueries lors des manifestations sociopolitiques de 2011 à ce jour.

Kèfina Diakité

Lire L'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

Conakry le,

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

1- CONTEXTE

L'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) assure le rôle de Maître d'Œuvre Public dont les missions sont définies dans la Loi **L/2018/N°27/AN** du **05 Juillet 2018**, fixant les règles de gouvernance des projets publics en République de Guinée.

En collaboration avec les Maîtres d'Ouvrage Publics, la Maîtrise d'Œuvre Publique consiste en la conception des projets, en la direction d'exécution des travaux et en Conseil.

Pour mener à bien ses prestations, l'ACGP compte se faire assister d'un certain nombre de Bureaux d'Etudes et de contrôle dont les compétences sont avérées, en constituant une base de données de Consultants pour la réalisation des études techniques (APS, APD), l'élaboration des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO), la validation des rapports d'études, le Contrôle et la Supervision des travaux relatifs aux infrastructures (bâtiments, routes, énergie, hydraulique...).

2- CONTENU DE LA MISSION

La mission à confier aux bureaux à sélectionner recouvre les aspects suivants :

Au niveau des études :

- Réaliser les études d'avant-projet sommaire (APS) ;
- Réaliser les études d'avant-projet détaillé (APD) ;
- Elaborer les dossiers d'appel d'offres ;
- Apporter son assistance technique à la sélection des entreprises de travaux.

Au niveau de la réalisation des travaux :

- Examiner la conformité des plans d'exécution et délivrer les visas ;
- Certifier les décomptes relatifs aux travaux ;
- Assumer la responsabilité de l'ordonnancement des travaux, du pilotage des chantiers, de la coordination et du contrôle permanent des chantiers (OPC) ;
- Gérer les garanties de parfait achèvement...
- D'effectuer un transfert de compétences en faveur du personnel de l'ACGP affecté au sein des équipes constituées.

3- LES DOMAINES DE COMPETENCES DES BUREAUX PAR LOT

Lot 1 : Bureaux spécialisés dans le domaine des Travaux Publics (routes, ouvrages d'art...)

Lot 2 : Bureaux spécialisés dans le domaine du Bâtiment ;

Lot 3 : Bureaux spécialisés dans le domaine de l'Energie et de l'Hydraulique ;

Lot 4 : Bureaux spécialisés dans le domaine des études environnementales et sociales ;

Lot 5 : Bureaux spécialisés dans le domaine des infrastructures technologiques et informatiques.

Lot 6 : Bureaux spécialisés dans le domaine de l'agriculture et du développement rural

4- LES QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS

Pour chacun des lots ci-avant, les consultants doivent apporter la preuve qu'ils ont réalisé des missions similaires et qu'ils ont un personnel d'encadrement compétent dans le domaine concerné, employé de façon permanente au compte du cabinet.

Pour attester de la réalisation des marchés similaires dans le domaine de la soumission, les cabinets doivent fournir l'un des documents suivants :

- Copie de la lettre de notification du marché ;
- Page de signature dudit marché ;
- L'attestation de bonne fin de réalisation du marché ;

5- SELECTION DES CONSULTANTS ET SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES

Les consultants ayant obtenu une note minimale fixée à 60 points, seront inscrits dans une liste restreinte de candidats devant signer un accord-cadre à marchés subséquents, avec mise en concurrence ultérieure, avec l'ACGP.

Nb : le classement obtenu par un candidat lors de cette manifestation d'intérêt sera pris en compte lors de la mise en concurrence ultérieure.

Pour être retenu sur la liste restreinte, les candidats doivent remplir les conditions d'éligibilité fixées par le Code des Marchés Publics de la République de Guinée (art 64)

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de travail pendant les jours ouvrables du Lundi au Vendredi, de **8h à 18h**.

Adresse : Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP)

BP : 2069, Boulevard du Commerce, angle R-K007

Secrétariat central au Rez de Chaussée

Tél : (+224) 621 17 71 71 / 656 29 57 88

Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées au plus tard le **Vendredi 25 Novembre 2022 à 10h 00** à l'adresse ci-dessous, en trois exemplaires dont un original et deux copies :

- Adresse : Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP)

BP : 2069, Boulevard du Commerce, angle R-K007

L'Administrateur Général Adjoint

Ibrahima Sory DIALLO



CONSEIL DES MINISTRES

Le compte rendu de la session ordinaire du jeudi 03 novembre 2022

La ministre de l'Information et de la Communication a fait une communication relative au changement de statuts de la RTG. Elle a justifié la nécessité de faire évoluer le statut en établissement Public Administratif ou en Société Anonyme publique afin de la rendre plus compétitive et rentable à l'instar de quelque pays de la sous-région.

Le ministre des Infrastructures et des Transports a fait une communication relative à la continuité de l'exploitation de l'Aéroport AHMED SEKOU TOURÉ.

Il a informé le Gouvernement de l'arrivée à échéance, en fin décembre 2022, de la concession de la Société de Gestion et d'Exploitation de l'Aéroport de Conakry (SOGEAC) et des actions devant être entreprises en vue de garantir la continuité de l'exploitation dans les meilleures conditions de sûreté et de sécurité.

Il a rappelé que la SOGEAC est une Société anonyme à participation publique qui est concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de l'Aéroport de Conakry depuis 1987, dont le capital est détenu par l'Etat à 51% et par des partenaires institutionnels Français à 49%.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Communication relative à la Refondation Verte.

Monsieur le ministre a articulé sa communication autour de 3 points d'informations importantes et autour d'un point de discussions :

Le ministre a présenté :

- Le rapport à mi-parcours de la campagne agricole 2022 ;

- Les résultats du Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE) ;

- Le plan de relance du secteur avicole après la grippe aviaire ; et

- A soumis à discussions, la préparation de la campagne 2023.

1. Dans le cadre de la campagne agricole 2022, le rapport à mi-parcours effectué par le ministre fait cas d'une campagne en bonne voie, grâce à la mise à disposition de nouveaux tracteurs et des ressources de production à l'ensemble des centres de production du ministère (11 centres) qui ont fait près de 1000 ha, la mise à disposition de tracteurs pour les écoles nationales d'agriculture et d'élevage et l'Institut Supé-

rieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah.

2. Sur les résultats du recensement de l'agriculture et de l'élevage, le ministre a annoncé que la Guinée vient de réaliser le Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE), tel que recommandé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), qui est une priorité pour tout pays soucieux du développement de son secteur rural et agricole.

3. Sur la relance du secteur avicole après la grippe aviaire, le ministre a informé que depuis le mois d'août, le pays n'a plus connu de nouveaux cas de grippe aviaire. Ainsi, dans le cadre de la relance du secteur, le ministère a décidé d'accorder des prêts sans intérêts aux fermes touchées, tout en renforçant les mesures bio-sécuritaires.

4. Sur la préparation de la campagne 2023, avec l'appui des bailleurs, le ministre a rassuré des dispositions qui seront prises, pour l'acquisition à temps des intrants et de nouveaux équipements agricoles, ainsi que l'aménagement des terres cultivables et l'amélioration de l'accès aux zones de production.

III. DECISIONS

Ministère de l'Information et de la Communication

Communication relative au projet de changement de Statuts de la RTG.

Le conseil apes avoir soutenu le projet de madame la ministre, a instruit de proposer une étude préalable, un plan stratégique et un manuel de procédure validés avant la prise d'un décret portant changement de statut de la RTG en Etablissement Public Administratif.

Ministère des Infrastructures et des Transports

Communication relative à la continuité de l'Exploitation de l'Aéroport AHMED SEKOU TOURÉ.

Pour garantir la continuité de l'exploitation de l'Aéroport AHMED SEKOU TOURÉ dans les meilleures conditions de sûreté et de sécurité, le Conseil a validé :

- Le transfert par la SOGEAC de la gestion de l'Aéroport à la SOGEAG avant le 31 décembre 2022 ;

- Le recrutement d'une Assistance Technique provisoire auprès de la SOGEAG, qui prend effet à compter du 1er janvier 2023 ;

- L'acquisition par l'Etat des actions d'AFRICA50 et d'ADP dans le capital de la SOGEAG ;

- La nomination des Administrateurs, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la SOGEAG ;

- Le renouvellement des assurances Responsabilité Civile et dommages aux biens ;

- Le paiement par l'Etat du montant de Six millions cinq cent mille (6.500.000) Euros dont les modalités seront définies de commun accord.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Communication relative à la Refondation Verte.

Le Conseil a autorisé :

1. La Mise en place de la Chambre d'Agriculture avant le 31 décembre 2022 ;

2. la dilution du don d'engrais dans les engrais à vendre afin de réduire le prix de vente pour tous les producteurs ;

3. la distribution de 80% des engrais par les opérateurs privés comme dans le secteur pétrolier afin d'éviter les détournements et réduire la spéculation, en impliquant les ministères en charge des Finances et de la Défense dans le processus de sécurisation du mécanisme ;

4. une taxation supplémentaire et graduelle des produits avicoles importés (tout en évitant les distorsions de marchés) ;

5. l'utilisation de 13,7 millions d'ha de terres arables dans les communications, conformément aux résultats des études et du bulletin qui sera rédigé par l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires (ANASA) ;

6. l'attribution d'un domaine agricole de 200 ha à chaque ministère, institution républicaine et corporation désireuse, pour la campagne prochaine.

IV. AU TITRE DES DIVERS

1) Le ministre des Infrastructures a informé de l'opérationnalisation de l'AGEROUTE.

2) Les ministres du secteur de l'Education ont informé le Conseil que la rentrée universitaire et celle relevant de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a eu lieu le mercredi 02 novembre 2022.

3) Le ministre de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures a effectué du 27 au 30 octobre 2022 une mission à Kankan.

Les objectifs de cette mis-

sion étaient de :

- évaluer le niveau d'avancement des travaux d'installation de la Turbine à gaz de 20 MW, permettant l'amélioration de la fourniture d'électricité de la Ville de Kankan et dans les localités environnantes. Le niveau d'exécution des travaux d'installation est estimé à 95%. Selon les experts marocains qui y travaillent, les tests de démarrage seront effectués fin novembre 2022. La mise en service effective est projetée pour la fin du premier trimestre 2023.

- participer à la 7ème réunion du Comité interministériel de Concertation Guinée-Mali. Après examen du rapport des travaux des experts, la 7ème réunion a retenu ce qui suit :

a. la Guinée s'engage à poursuivre le processus de mise en place du financement du barrage FOMI en collaboration avec le Mali ;

b. La Guinée s'engage à inscrire le projet de barrage de FOMI dans les projets prioritaires de l'Accord-Cadre Sino-Guinée ;

c. Le Mali s'engage à participer au financement de la réalisation du projet proportionnellement à la clé de répartition déterminée après études de partage des coûts et bénéfices ;

d. Les deux Etats s'engagent à organiser une session extraordinaire du CIC-GM au plus tard début décembre 2022 ;

Les deux Etats s'engagent à entreprendre une mission conjointe de haut niveau pour un plaidoyer en Chine afin de relancer le projet.

4) Après avoir identifié les

causes profondes des problématiques de stationnement et de circulation des gros porteurs, les ministres des Infrastructures et des Transports, de la Sécurité et de la Protection Civile et l'ensemble des acteurs concernés ont formulé des propositions suivantes relative à la circulation des gros porteurs :

- L'identification des aires de stationnement des gros porteurs, autres que les citernes, dans l'enceinte du Port Autonome de Conakry qui pourrait absorber plus de mille gros porteurs pour les besoins de retrait de marchandises ;

- L'identification des aires de stationnement des gros porteurs (citernes) dans le quartier Coronthie, commune de Kaloum ayant des aires de stationnement qui peuvent absorber plus de deux-cent citernes ;

- La mise à la disposition de la sécurité routière de grues de grande capacité en vue de l'enlèvement des gros porteurs qui enregistrent des pannes et qui sont en infraction ;

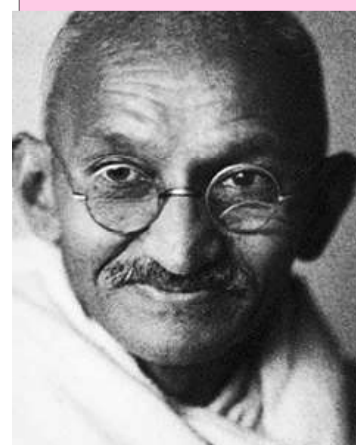
- les participants ont clairement affirmé que la lutte contre les tracasseries policières diminuerait considérablement l'ampleur des stationnements anarchiques des gros porteurs dans la commune de Kaloum ;

Par ailleurs, il a été souligné que l'application correcte des dispositions réglementaires liées aux horaires de circulation des gros porteurs dans la commune de Kaloum permettrait de juguler la problématique de la circulation et du stationnement de ces mêmes gros porteurs ;

Conakry le 03 Novembre 2022

Le conseil des Ministres

GANDHI
«Sois le changement que tu désires voir en ce monde»



(On aime beaucoup cette citation sur le changement de Gandhi parce qu'elle incarne un élan, une pensée positive active qui interdit de se poser en victime. Oui, le monde n'est pas parfait, mais pour le changer, VOUS devez commencer par changer.)